

/\ REPUBLIQUE DU DAHOMEY

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 277 /PR/MCET/CAB

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la constitution du 26 Novembre 1960

VU le décret n° 381/PCM du 25 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey

VU le décret n° 111/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement;

VU la loi n° 59/16 ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu

VU l'arrêté n° 7/MCET du 15 Février 1961 nommant Mr. de REGO Ingénieur Conseiller Technique et chargé de Mission au Ministère du Commerce, de l'Economie et du Tourisme

Pour régularisation

Sur proposition du Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme

Le Conseil des Ministres entendu

DECRETE

ARTICLE 1.- Mr. de REGO Charles est nommé Conseiller Technique et chargé de Mission du Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme à compter du 25 Février 1961.

ARTICLE 2.- Les indemnités de Cabinet de Mr. de REGO sont imputables au Budget National Chapitre 307-01

ARTICLE 3.- Le présent décret pris conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi n° 59/16 ALD du 9 Juillet 1959 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. /.

PORTO-NOVO, le 5 SEPTEMBRE 1961
P. le Président de la République
le Vice-Président

AMPLIATIONS

PR..... 15
JORD..... 1
Ministres.... 12
CF..... 1
BF..... 5
DP..... 1
Trésor..... 1
SGCM..... 1
MCET...K..... 2
Intéressé.... 1
Archives..... 1

VU : LE MINISTRE DU COMMERCE
DE L'ECONOMIE ET DU
TOURISME

VU: LE MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

VU: LE CONTROLE FINANCIER

S.M. APITHY.